

DES PRODUITS CERTIFIÉS POUR SÉCURISER VOS TRAVAUX

CC N° : 1528920 S

Régime d'Imposition : Réel Simplifié

Centre d'Impôt : Treichville II

FACTURE N° : 21 319 1046/

N° 101745

NESTLE CI

01 BP 1840 ABIDJAN 01
C C N°0100756 U



Date	Règlement	Echéance	Numéro	N° Client
22/03/22	Chèque 30 J	21/04/22	FA2200595	41110027

Référence	Désignation	Quantité	P.U. H.T.	% R.	Montant H.T.
TIFIA2B_D10	RELIQUAT DE LA FA2200268/1398 DU 10/02/2022 Votre BC N°4556421784 ; notre BL N°2200462 TIGE FILETÉE INOX	4	5900	15%	20 060

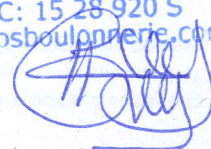
Total H.T.	Total TVA 18%	AIRSI	Total timbres	Net à payer
20 060	3 611			23 671

N.B. : Marchandise non échangeable - non remboursable

Arrêté la présente facture:

Vingt trois mille six cent soixante et onze FRANCS CFA

SOS boulonnerie
01 BP 1262 ABIDJAN 01
TEL. (225) 21 24 41 82 / 58 11 13 91
N°CC: 15 28 920 S
adm@sosboulonnerie.com

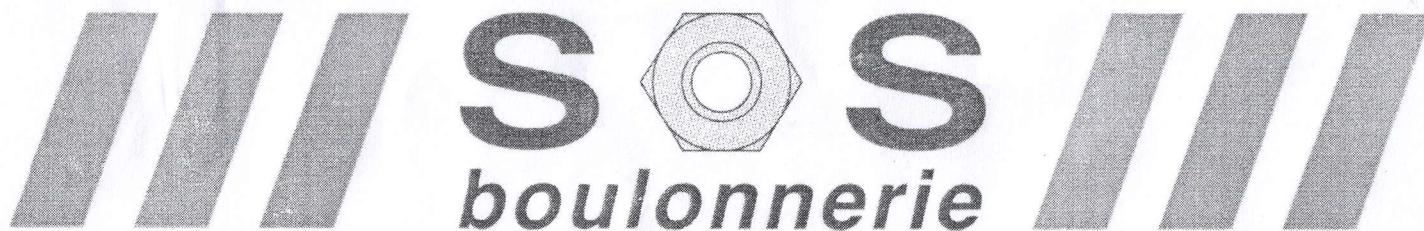


Visa Client

SOS Boulonnerie au capital de 10.000.000 F. CFA - 77 rue des Foreurs - Treichville Zone 3 - 01 BP 1262 Abidjan 01

Tél. : (+225) 27 21 24 41 82 - 07 67 69 29 58 - E-mail : magasin@sosboulonnerie.com - Site web : www.sosboulonnerie-ci.com

RC N° : CI-ABJ-2015-B-13637 - Compte SGBCI N° : CI0080111201124279893789



DES PRODUITS CERTIFIÉS POUR SÉCURISER VOS TRAVAUX

SOS BOULONNERIE

77 rue des Foreurs

Treichville Zone 3

01 BP 1262 ABIDJAN 01

(+225) 21 24 41 82

NESTLE CI

01 BP 1840 ABIDJAN 01

C C N°0100756 U

Numéro	Date	Référence	Livraison
BL2200462	17/03/22	RESTE A LIVRER	21/03/22



Bon de livraison

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Remise	Montant HT	
	RELIQUAT					
	Votre BC N°4556421784 ; notre BL N°2200462					
TIFIA2B_D10	TIGE FILETÉE INOX	4	5900	15%	20 060	
TOTAL H.T.	20 060	TOTAL TVA	3 611	AIRSI	TOTAL TTC	23 671

N.B. : Passé 48h, aucune marchandise ne sera échangée - remboursée



WWW.SOSBOULONNERIE-CI.COM

Page 1

MAGASIN

(+225) 67 69 29 58

magasin@sosboulonnerie.com

COMPTABILITÉ

(+225) 09 06 40 00

tanoh.ahonon@sosboulonnerie.com

DIRECTION

(+225) 58 11 13 91

adm@sosboulonnerie.com

Nestle Cote D'Ivoire

Rue du Lycee Technique
Abidjan
Ivory Coast



Page 1/3

Purchase order : 4556421784	Date: 03.02.2022	Printed: 04.02.2022
Vendor Number: 101129878 SOS Boulouannerie P.O. Box 1262 Abidjan 01 Ivory Coast Tel:: 212 44182 Fax: e-mail: pierrelouis.boudier@sosboulouannerie.com Your reference: DE2200544 Quotation/Date: DE2200544 /31.01.2022 For the attention of: Le Directeur	Terms of Deliv.: Currency: XOF Benin CFA Franc BCEAO Delivery Date: 30.03.2022 Our Reference: Kone Aminata Purchasing Contact: CI OB Y Fact M&I Tel:	
Deliver To: CI PL Yopougon CI PL Yopougon Abidjan 01 Ivory Coast	Invoice To: Nestle Cote D'Ivoire Finance Department Zone Industrielle Yopougon 01 BP 1840 Abidjan 01	

Terms of Payment :

Due within 60 days of invoice receipt

Item	Material No.	Vendor Mat. No.	Description	Price/Unit	*Net Value
	Quantity	Unit	Delivery Date & Time		
10	146448226		Tige Filetée Inox Dia.10		
	4	each		4.590	18.360
20	146448225		Tige Filetée Inox Dia.12		
	9	each		6.035	54.315
30	146448223		Tige Filetée Inox Dia.16		
	10	each		12.580	125.800
40	146448942		Vis INOX Tete Hexagonale M5X10 (Paquet)		
	2	each		6.375	12.750
50	146448923		Vis Sans Tete INOX 6 Pans Creux M5X20		
	1	each		11.900	11.900
Total net value excl. tax					223.125

Purchase Order Terms & Conditions

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1: Champ d'application

- a) Les présentes conditions d'achat sont applicables pour tous les articles mentionnés sur le présent Bon de Commande selon les termes ci-mentionnés, sauf conventions spécifiques écrites contraires signées de Nestlé et du prestataire
b) Ces conditions générales sont aussi applicables pour les modifications de commandes acceptées par écrit sur tout autre support.

2: Conditions de Validité

- (a) La validité d'un bon de commande émis est de un mois pour du matériel, des biens ou des services ordinaires et de trois mois pour les matières et matériels spécifiques notamment dans le cadre des usines.
(b) Tout bon de commande pour commande doit être valide doit faire l'objet d'apposition de signatures autorisées de Nestlé CI, à savoir le chef de département ou son intérimaire et/ ou la Direction Générale

3: Dépassement de délais

- (a) Les délais de livraison mentionnés sur le présent Bon de Commande devront intégralement être respectés. Tout dépassement pourra faire l'objet à la discrétion de Nestlé d'un paiement d'astreinte de 10% du bon par jour de retard. Le montant total de l'astreinte sera alors déduit du net à payer.
(b) Nestlé se réserve le droit en cas de retard d'annuler purement et simplement, la commande, les acomptes perçus par le prestataire devront être remboursés dans un délai de 72 heures. Toute commande livrée hors délais pourra faire l'objet d'un retour aux frais du prestataire, sauf accord écrit de Nestlé.
(c) Tout préjudice subi par Nestlé, constaté par acte authentique, et évalué par voie d'expert, résultant directement du non respect des délais par le fournisseur lui sera facturé sans bénéfice de discussion.

4: Engagements réciproques

- (a) La transmission du Bon de Commande au prestataire, et la décharge de ce dernier sur l'une des copies vaut pour accord sur l'ensemble des conditions générales et spécifiques d'achat tel que stipulé dans ce document.
(b) Les tarifs applicables sont ceux figurant sur ce bon de commande, sauf convention spécifique écrite plus avantageuse pour Nestlé. Aucun changement de prix ne peut intervenir pour les items commandés sans l'accord écrit de Nestlé, et à condition que l'éventualité d'une hausse de prix ait été admise à la commande.
(c) Le prestataire s'engage à respecter les garanties stipulées sur le Bon de commande ou toute convention écrite dont il serait fait référence dans le Bon de Commande.
(d) Les paiements seront effectués selon les conditions fixées par les deux parties et éventuellement mentionnées sur ce Bon de Commande.

5: Non-conformité

- (a) Le fournisseur garantit la conformité des biens ou services à nos spécifications.
(b) Toutes marchandises, biens ou services non conformes à nos spécifications ne seront point réceptionnées, ou le seront sous réserve de contrôles approfondis, au terme desquels ils seront tenus à la disposition du prestataire ou vendeur, et/ou remplacés sans frais, remboursés ou crédités en entier comptablement dans notre compte client. Tous détails et justification de rejet seront fournis dans un délai de 72 heures.
(c) Les critères d'hygiène et de sécurité en vigueur, et les normes en la matière seront respectés par les marchandises, biens ou services commandés y compris leurs emballages et conditionnement afin de prévenir tous risques d'incendie ou risques divers. La société Nestlé ne saurait être tenue pour responsable.
(d) Les cas d'avarie pour défaut d'emballage seront directement imputables au prestataire.

6: Cas de perte

- (a) Les vendeurs seront tenus pour responsables de toute perte résultant du non livraison dans les délais acceptés sauf en cas de force majeure. Dans pareil cas, le prestataire s'engage à nous prévenir dès la survenance du cas de force majeure, et à nous proposer une solution alternative de rechange dès que le caractère insurmontable du cas de force majeure disparaîtra.

7: Inexécution des prestations

- (a) La non exécution des conditions stipulées expose le vendeur à sa radiation définitive de la liste de nos fournisseurs.

CONDITIONS PARTICULIERES AU INSTALLATIONS TECHNIQUES

8: Documents Techniques

- (a) Les plans d'installation ou de fabrication doivent être soumis, pour accord à notre département technique, avant exécution et la documentation (plans, schémas, notices, etc.) nécessaires à l'utilisation et à l'entretien de chaque matériel fournis, doit être remise en double exemplaire à l'émetteur de la commande.

9: Exécution de la commande

- (a) Toute commande doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur, exécutée suivant les règles de l'art et satisfaire aux conditions particulières définies dans notre commande.
(b) Dans le cas contraire, la fourniture peut être soit refusée, soit subir une réfaction.

10: Règles de sécurité et d'hygiène

- (a) Pour les travaux exécutés au sein de l'entreprise, les sous traitants devront se soumettre impérativement aux instructions d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein du groupe Nestlé, et à celles édictées par les autorités légales compétentes.

11: Confidentialité

- (a) Les plans techniques et documents permettant en partie ou complètement la fabrication d'équipements de produits ou de tout autre article transféré par nous après la conclusion du contrat ne peuvent pas être utilisés par vous, ni reproduits, ni copiés, transférés ou communiqués à des tiers sans notre autorisation préalable.

12: Litiges et contentieux

- (a) En cas de litiges, les parties s'obligent à un règlement amiable, les deux parties déclarent élire domicile à Abidjan.

Rue du Lycee Technique
Abidjan
Ivory Coast



Page 2/3

Item	Material No.	Vendor Mat. No.	Description	Quantity	Unit	Delivery Date & Time	Price/Unit*Net Value
PO approved by							
Souleymane Toure 04.02.2022 12:55:04 CET							